

SLO

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, SECCO Laëticia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald, CHENEVAL Jean-Pierre, LABAYE Josette, GOY Francis

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, STAROPOLI Michel, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, CAMUS Isabelle, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard

Absents représentés : CENCI Antoine (pouvoir à PILLET Isabelle), GOY Corinne (pouvoir à CHENEVAL Jean-Pierre)

Absents excusés : VAUR Florence

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

Délibération n° 2026_025 – FINANCES

Approbation de la fiscalité directe locale pour 2026

Au regard de la conjoncture actuelle et des possibilités financières de la commune, le budget primitif 2026 a été proposé à l'approbation du conseil municipal avec une stabilité du produit fiscal, et donc des taux constants.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** les taux de fiscalité suivants pour 2026 :

	Vote des taux communaux 2026
Taxe sur le foncier bâti	25,61 %
Taxe sur le foncier non bâti	70,51 %
Taxe d'habitation	19,05%

- **CHARGE M. le Maire** à notifier cette décision aux services fiscaux.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron



Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Stéphane COCHARD

La secrétaire de séance

Josette Labaye